

EDITO

En cette fin d'année, beaucoup préparent les fêtes, tradition renace, malgré toutes les difficultés de vie et de survies en ce début de siècle..

Quelques-uns, parmi les plus courageux ou dans une période favorable se font le cadeau de toute une vie.

Un cadeau qui contiendra beaucoup de leurs jours et peut-être toutes leurs nuits.

En neuf ou vieux, peu importe, l'important sera de réaliser l'achat qui permettra de se poser à long terme et de réellement s'installer dans ses murs

DANS CE NUMÉRO :

La défiscalisation, ¹ nouvelles mesures ou continué

Rédacteurs
Serge Ste Rose
Joël de Lépine

Photos

Programme vendu en ¹ défiscalisation

Agence Immobilière ² des Iles

Le site 1 des I

LES PROGRAMMES

Clair de lune

La Mouina

DÉFISCALISATION

Loi Girardin

Simulation

Renseignements

VENTES-

LOCATIONS

Maisons/Villa

Appartements

Terrains

Fonds de

commerce

Locaux

commerciaux et

professionnels

1. La défiscalisation, nouvelles mesures ou continuité...

...Nos parlementaires et le gouvernement se sont mobilisés autour de la suppression des articles 61 et 73 du projet de loi de finances 2006 relatifs à la réduction d'impôts pour les investissements Outre-mer et l'exonération de charges sociales.

Après d'intenses discussions avec les parlementaires ultramarins, Pierre Méhaignerie, président de la commission des finances à l'assemblée nationale semble accepter les amendements du gouvernement sur ces deux articles.

Une promesse qui devrait être entérinée lors du prochain vote de l'assemblée...

Une affaire à suivre de près.

La résidence la Mouina à Redoute

Une résidence de 26 appartements T1, T2, T3, et T4 de 53 m² à 163 m² (Terrasse incluse) + 9 locaux médicaux à 5 minutes du centre ville.



1° La résidence la Mouina à Redoute

Pour les propriétaires

Nous vous rappelons que Immobilière des Iles vous propose la garantie -Loyers impayés-

Pour les locataires

Dans la commune du ROBERT

A louer

Des appartements neufs du T2 au T4

Obligations déclaratives des notaires en cas de vente d'un bien situé dans un lotissement.

-Les notaires sont désormais tenus d'informer les associations syndicales de toute nature, parmi lesquelles celles qui gèrent des parties communes de lotissements afin de leur permettre d'exercer sur le prix de vente un droit d'opposition pour le recouvrement des sommes éventuellement dues par l'ancien propriétaire à l'association qu'il quitte.-

« Art, 4 de l'ordonnance n° 2004-632 du 1er juillet 2004.

Indice du prix de la construction 2eme trim 2005 1271,75

2. Votre agence, 1 route de Cluny Fort de France.



Retrouvez nous sur notre site : immobilieredesiles.com